

LIEUX DE CONVIVIALITÉ 2024

MODALITÉS ET CONDITIONS D'ACCUEIL

DATES DU FESTIVAL

Du mercredi 10 au samedi 13 juillet 2024

CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE

> dépôt d'une note d'intention entre le 15 novembre 2023 et le 22 décembre 2023 inclus à l'adresse suivante : selection.off@chalondanslarue.com

> réponses pour les lieux de convivialité : dans la première quinzaine de mars 2024

Les lieux de convivialité sont des espaces portés par des collectifs de compagnies ou des associations culturelles. Ils proposent, durant toute la durée du festival, des espaces mêlant programmation, ambiance scénographique, musicale et festive...

NB - Il est possible de proposer des lieux de convivialité en espaces chapiteau ou dans des lieux fermés, tels que des cours d'école.

Les candidats à l'organisation d'un lieu de convivialité doivent entrer en contact par mail avec Lucile Chesnais, responsable de la coordination de la *Sélection Off* et des Lieux de convivialité avant tout dépôt de dossier.

CAHIER DES CHARGES

La proposition d'un lieu de convivialité doit tenir compte des critères suivants (ceux-ci doivent figurer dans la note d'intention) :

- une programmation de spectacles (qui sera étudiée par le comité de sélection du festival).
- une solidité et une autonomie technique
- une proposition scénographique
- une ambiance conviviale et festive
- une proposition de restauration et buvette
- des mesures de vigilance en matière de prévention et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles (VSS) pour l'accueil du public qui sera à articuler avec le protocole mis en place par l'organisation du festival
- une attention portée sur le projet autour de la transition écologique (tri, produits locaux...)
- des concerts en soirée avec des genres musicaux diversifiés qui correspondent à l'esprit du festival, un lieu festif et accessible à toutes et tous. **Les groupes de musique n'ont pas besoin de candidater à l'appel à candidatures de la *Sélection Off*.**

Ce que le festival vous propose :

- un accompagnement sur la mise en place du lieu de convivialité
- une aide technique et logistique (qui sera évaluée en fonction du nombre de lieux de convivialité accueillis)
- une visibilité sur les supports de communication
- le lieu de convivialité conserve les recettes liées à la restauration et la buvette

Infos :

- Les compagnies figurant dans la proposition de programmation du lieu de convivialité doivent obligatoirement candidater en parallèle à la *Sélection Off*. Leur spectacle doit répondre aux critères de la *Sélection Off* concernant l'année de création allant de 2019 à 2024.
- Le choix des collectifs dépendra aussi des espaces disponibles, ce qui limite de fait le nombre de lieux de convivialité sélectionnés.



CONTACT

Lucile CHESNAIS

Responsable de la coordination de la *Sélection Off*
selection.off@chalondanslarue.com

Centre National des Arts de la Rue et de l'Espace
Public 52, quai St-Cosme - 71100 Chalon-sur-Saône
www.chalondanslarue.com

